

Date de la convocation : 30 Juin 2020

Heure de la réunion du Conseil municipal : 19h00

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Etaient présents : MM. Thierry KOVACS, Michèle CEDRIN, Levon SAKOUNTS, Maryline SILVESTRE, Daniel PARAIRE, Annie DUTRON, Patrick CURTAUD, Hilda DERMIDJIAN, Frédéric DUBOUCHET, Alexandra DERUAZ, Manuel BELMONTE, Sophie PORNET, Jean-Yves CURTAUD, Brigitte PHAM-CUC, Jacques BOYER, Jean-Claude LUCIANO, Valérie BONZI, Seyit YILMAZ, Christelle SORET, Gérard ODIN, Malika LAROUJ, Gérard LOUCHARD, Tiphaine VONSENSEY, Pascal CHAUMARTIN, Anna BELLOT, Théo GROLEAS, Erwann BINET, Dominique ROUX, Jean-François MERLE, Agnès REBOUX, Jean-Philippe IZAMBERT, Florence DAVID, Damien PROST-ROMAND, Adrien RUBAGOTTI

Absents Excusés : Mme Anny GELAS a donné pouvoir à Mme Anna BELLOT

Président de séance : M. Thierry KOVACS

Secrétaire de séance : M. Théo GROLEAS

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric DUBOUCHET, 8^{ème} Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme

40 - OBJET : Approbation du projet de Règlement Local de Publicité

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du chapitre 1^{er} Titre VIII du livre V du Code de l'environnement relatif à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes, notamment ses articles L.581-14 et suivants,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme, et plus particulièrement l'article L 300-2,

Vu la délibération en date du 2 octobre 2017, qui prescrit la révision du RLP, et fixe les modalités de concertation,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2018 sur le débat des orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité,

Vu la délibération en date du 29 avril 2019 demandant à Vienne Condrieu Agglomération de poursuivre la procédure de révision du Règlement Local de Publicité engagée,

Vu la délibération en date du lundi 24 juin 2019 qui a pris acte du projet de Règlement Local de Publicité,

Vu la délibération du 25 juin 2019 du conseil Communautaire sur l'arrêt du projet Local de Publicité,

Vu le projet d'arrêt du règlement local de publicité notamment, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes,